



**EUROPESE ARABO-FRIEZEN STAMBOEK VZW**

**E.A.F.S**

## **REGLEMENT DE PARTICIPATION A L'EXAMEN 2014 DES ETALONS ARABO-FRISONS**

### **1. Programme d'examen/acceptation des étalons arabo-frisons et du T-book du 30 août 2014**

L'examen du 30 août 2014 des étalons arabo-frisons et du T-book aura lieu suivant les points suivants:

**1. Mesure de la hauteur au garrot, contrôle de la puce, examen clinique élémentaire par le vétérinaire présent. Ceci vaut également pour les étalons qui seront proposés pour reconnaissance/acceptation (voir point 5).**

Les étalons agréés auprès d'autres stud-books reviennent alors lors de la troisième inspection.

2. 1<sup>ère</sup> inspection : évaluation de l'extérieur du cheval et des allures sur route dure.

3. 2<sup>ème</sup> inspection : évaluation de l'extérieur du cheval et des allures à l'intérieur sur sable mou.

4. concertation du jury et pause déjeuner

5. 3<sup>ème</sup> et dernière inspection et approbation des étalons/reconnaissance/acceptation des étalons déjà agréés auprès d'autres stud-books.

6. prélèvement des crins pour les tests ADN et prélèvements sanguins pour **le contrôle antidopage des étalons retenus.**

Tous les participants recevront des informations plus détaillées sur le programme, l'itinéraire, etc.

**Nous apprécierions énormément que vous soyez à l'entrée du ring longtemps à l'avance.**

### **2. Vaccination/Passeport**

Tous les chevaux présentés doivent être correctement vaccinés contre la grippe.

Le cheval doit être accompagné d'un passeport valide.

L'inscription doit être envoyée simultanément avec l'attestation d'inscription au stud-book et l'attestation de vaccination contre la grippe.

Une vaccination de base se compose de deux vaccins, la seconde vaccination doit être administrée entre 3 et 13 semaines après la première.

Puis une vaccination annuelle doit être administrée au plus tard 12 mois après la vaccination précédente. Les étalons – ainsi que les étalons déjà approuvés - qui ne sont pas correctement vaccinés ne sont pas admis à l'examen

Parmi les étalons déjà approuvés, l'attestation de vaccination dans le passeport peut être présentée lors de l'examen.

### **3 a. Qualification étalons arabo-frisons pour le stud-book**

L'étalon à approuver doit

- répondre aux limites sanguines prescrites au Règlement technique d'élevage :
  - = au minimum 55 % de sang frison
  - = au minimum 6 % et au maximum 40 % de sang arabe reconnu par l'EAFS
  - = au maximum 12,5 % de sang des races reconnues.

Notamment : Arabe, Arabe-Shagya, Anglo-Arabe, PRE ( Pura Raza Espagnola), Lusitanien, Orlow, Lippizaner, Kladruber, Hackney, Morgan ou sang chaud

- descendre d'un prédictat riche du côté de la mère.

Mais plus important encore que les prédictats, c'est que l'étalon descend d'un pedigree sportif côté mère avec des prestations prouvées, sinon avoir quand même des attentes élevées pour le sport, basées sur sa composition génétique.

**Veillez joindre une liste des prestations sportives de la mère et des proches parents ou de l'étalon lui-même.**

- satisfaire à la description de la race
- avoir la bonne hauteur au garrot (min. 1.58 m. à 3 ans et/ou min. 1.60 m. à partir de 4 ans)

### **3b. Qualification étalons arabo-frisons pour le Test-book/ Sport-book livre étalons**

Des candidats étalons qui pourraient apporter un **renouvellement du sang** de nouvelles lignes arabes ou parentes et des propriétés sportives supplémentaires dans la race arabo-frison, peuvent être proposés pour le **Test-book livre d'étalons** (produits F1 et F2).

Avoir du sang frison ou arabo-frison et autre sang de races reconnues :

Arabe, Arabe-Shagya, Anglo-Arabe, PRE ( Pura Raza Espagnola), Lusitanien, Orlow, Lippizaner, Kladruber, Hackney, Morgan ou sang chaud pour pouvoir attendre une progéniture assez sportive.

Si le jury désigne les étalons dans cette catégorie, ceux-ci peuvent être inclus dans le Livre test-book/ sport-book d'étalon, après avoir fait le parcours d'examen (fécondité, examen radio, examen vétérinaire, etc.).

**Si les produits de ces étalons répondent à la limite de taux de sang requis par le stud-book principal, ils seront enregistrés dans le stud-book principal.**

**(limite de taux de sang du stud-book principal: minimum 3 %, étalons 6 % et maximum 40 % de sang arabe reconnu, minimum 55 % de sang frison et 12,5 % d'autres sang de races reconnues)**

### **4. La puce**

Chaque étalon doit avoir reçu, étant **poulain**, une puce dans le cou lors d'un examen, ou à la maison par un vétérinaire agréé ou par un officier des HN officiel agréé, qui a aussi contrôlé la puce et le pedigree de la **mère**.

### **5. Numéro de passage, passeport**

Les numéros doivent être retirés au secrétariat à temps. En tout cas, au moins 1/2 heure avant l'examen de la catégorie en question. **Les participants sont également tenus à remettre le passeport et l'original du pedigree au secrétariat.**

### **6. Ferrure, dopage, médication Formulaire d'inscription**

L'étalon peut avoir une épaisseur normale de ferrage de **8 à 10 mm**.

En tout cas, il est interdit d'utiliser des fers à cheval extra épais ou de plomb ou d'autres moyens artificiels pouvant influencer les allures naturelles.

Il y aura un contrôle de dopage. Si on trouve des substances interdites (suivant la liste du FEI), l'étalon sera exclu pour approbation/reconnaissance et le même propriétaire ne pourra plus présenter aucun jeune étalon les trois années suivantes. Comme sanction dans ce cas, les coûts de contrôle du dopage sont aux frais du propriétaire.

### **7. ADN, prélèvement des crins, facteur de gène alezan, SCID (Immunodéficience sévère combinée), CA, mesure de la hauteur au garrot, examen clinique et examen de dopage**

Les étalons sont examinés cliniquement avant l'examen par le vétérinaire présent.

Les hauteurs au garrot de tous les étalons sont mesurées avant que les étalons seront évalués sur sol dur.

**A 3 ans l'étalon doit avoir une hauteur de garrot de 1,58 m, et 1,60 m à 4 ans.**

Immédiatement après acceptation/reconnaissance, le vétérinaire prélèvera du sang et les crins pour les tests ADN et de dopage de l'étalon, pour vérification ultérieure pour le contrôle de 10 % sur la descendance de ses produits.

Les étalons retenus sont également testés au facteur de gène alezan, au SCID et au CA. Un étalon porteur d'une **maladie héréditaire** ou une anomalie ne sera pas admis à l'élevage et ses produits ne peuvent pas être enregistrés auprès de l'EAFS.

### **8. Méthode de présentation**

Chaque propriétaire présente l'étalon individuellement sur le sol dur par leur propre présentateur dans l'ordre du catalogue.

Aussi à la troisième inspection, les propriétaires/présentateurs font promener eux-mêmes leur étalon en maintenant une distance suffisante entre les étalons.

Pour la deuxième inspection dans le ring, les propriétaires/entraîneurs doivent remettre leur cheval aux présentateurs d'EAFS.

Le propriétaire ou son entraîneur ne doivent **pas** entrer dans le ring. L'étalon ne doit pas être stimulé artificiellement de l'extérieur par les coups de fouets ou par la production de bruit, ni même dans ou à côté du ring ou depuis les tribunes.

L'étalon doit être présenté de manière la plus naturelle en mouvement. Seule l'utilisation légère du fouet ou le faible soutien par la "boîte à hochet" est autorisé. Seules les prédispositions naturelles sont prises en considération.

Le meneur doit être habillé de vêtements clairs, de préférence **un pantalon blanc, un T-shirt ou une chemise blanche et des baskets blanches**. Il n'est pas autorisé d'utiliser du plastique ou des fouets avec des embouts plastiques pour la présentation.

Pour le bon déroulement des examens, nous vous prions d'être présent au ring au moins 15 minutes avant le début de la rubrique concernée et de suivre strictement les instructions du maître du ring.

Les étalons de **4 ans et plus** peuvent être présentés sellés ou attelés et cela vaut **aussi** pour les étalons du **T-Book/Sport-book**.

### **9. Divers**

Chaque étalon peut participer seulement une fois **par an** à l'examen des étalons arabo-frison. Seulement le résultat de l'examen compte. Chaque participant est libre de présenter de nouveau l'étalon l'année suivante.

Selon les règles actuelles de l'agrément de notre Stud-book un nouvel examen la même année n'est pas possible.

**Les étalons Stud-book déjà approuvés sont priés de se présenter à l'examen des étalons. Ils peuvent être montrés attelés, sellés, à la longe ou à la main.** A partir de l'âge de 12 ans, l'étalon peut être dispensé.

### **10. Examen radio et fertilité**

Dans les 28 jours après acceptation par le jury, le propriétaire doit

1. remettre le rapport du vétérinaire habilité, indiquant qu'aucun défaut génétique n'a été constaté (y compris le cornage)
2. envoyer un dossier complet de radios et le rapport complet de radiographie (sur CD)
3. remettre un rapport de sperme et un rapport de test CEM

**Le rapport de sperme doit définir les valeurs suivantes :**

**1000 TNB minimal pour un étalon de 3 ans avec une capacité de fécondation de 45 %**

**2500 TNB minimal pour un étalon de 4 ans ou plus avec une capacité de fécondation de 50 %**

Ces rapports doivent être établis par une clinique reconnue pour chevaux.

### **11. Garantie**

L'organisation n'est pas responsable des préjudices possibles suite à votre inscription ou participation. Votre participation est à vos risques et périls concernant les dommages, vol ou perte. **L'EAFS exige que le propriétaire souscrive une assurance qui couvre toutes les éventualités/calamités.**

### **12. Frais d'inscription**

**Les frais d'inscription de 250 € pour la participation à l'examen doivent être virés avant le .. août 2014 au numéro de compte :**

**d'EAFS + adresse**

**Virement international : IBAN ..... BIC.....**

**[Nom de la banque]: A l'attention de EAFV + adresse**

**Les tests ADN, radio, tests du sperme, tests SCID et CA sont à la charge du propriétaire de l'étalon.**

**Les chevaux inscrits en retard ou des inscriptions non réglées par virement bancaire seront refusés!**

### **13. Accord pour**

**Le propriétaire déclare se soumettre pleinement aux règles d'inspection d'EAFS et s'engage formellement à respecter les règlements d'élevage après l'approbation de**

**l'étalon ci-dessous :**

**Nom.....**

**Et de respecter les règlements techniques d'élevage en vigueur. Le propriétaire prend la responsabilité de remettre les certificats de saillies avant le 1er novembre de chaque année, par remise numérique selon les règles en vigueur, et il suivra les règlements actuels et futurs amendements à la conformité pedigree.**

**Le propriétaire soussigné accepte le verdict final du jury.**

**Si l'étalon est inclus dans le stud-book, le propriétaire est obligé de présenter une fois par an l'étalon à un examen d'étalon ou de participer à un concours d'élevage.**

**Le propriétaire doit également régler 800 € de frais d'inscription au stud-book dans les 30 jours après son admission dans le stud-book.**

**Cette attestation doit être remise signée au secrétariat avant le .. août 2014, sans que cette attestation signée l'étalon ne sera pas admis à l'examen.**

**Le droit belge est applicable à cet accord.**

Au nom de l'organisation

**Sekretariaat**

**Europese Arabo-Friezen Stamboek VZW**

**Bleekstraat 11 /501**

**B 2800 Mechelen**

**Le propriétaire**

**Signature**

**Précédée par "lu et approuvé"**